



Communauté de Communes
du Pays des Lacs

CONSEIL de COMMUNAUTE

Jeudi 26 Septembre 2019

COMPTE RENDU

Date de la convocation : 19 Septembre 2019

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline MILLET

* * * * *

Début de séance : 20H40

Le Président, **Mr Jean-Claude MAILLARD**, ouvre la séance en saluant l'assemblée et remercie pour leur présence Mme VESPA, la presse (Mme SAUVIN et Mme NEGRI), Le Trésorier Mr JARNO.

Il donne la liste des absents et des pouvoirs.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion (13 Juin), à l'unanimité des membres présents.

Mme Jacqueline MILLET est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION :

- **Fusion**
Etat d'avancement des votes des communes. Exposé N°1
Délibération 190901
- **Fermeture des Trésoreries en 2022.** Exposé N°2
Délibération 190902
- **Aide région Déplacements + 30 km - Signature convention**
Délibération 190903

FINANCES

- DM 2 BUDGET GENERAL Exposé N°3 – *Délibérations 190904 et 190905*
- Mise en amortissement de participation versée par CCPL Exposé N°4 – *Délibération 190906*
- Subvention COC Exposé N°5 – *Délibération 190907*
- Modification de l'APCP PLUi Exposé N°6 – *Délibération 190908*

ECONOMIE/TOURISME

- Financement étude ENS/UNESCO Lac de Clairvaux Exposé N°7 – *Délibération 190909*
- Point délégation Centre de Vacances d'Uxelles

ENFANCE-PETITE ENFANCE

- Information hausses tarifs crèche

URBANISME

- Régime dérogatoire pour PLUi hors SCOT Exposé N°8

QUESTIONS DIVERSES

- Vote par les communes du rapport de la CLECT pour fin novembre/début décembre 2019.
Exposé N°9
- Décisions prises par délégation. - *Délibération 190910*
- Foire gastronomique de DIJON

ADMINISTRATION :

• FUSION :

Le Président présente et commente les résultats des délibérations des communes au 26 Septembre :

CCPL : 27 communes, POUR 26, CONTRE 1.

CCRO : 25 Communes, 20 POUR, 3 CONTRE. Restent à voter : 2

CCPM : 23 communes, 13 POUR, 9 CONTRE, reste à voter 1

CCJS : 17 communes, 14 POUR, 1 CONTRE, restent à voter 2

La majorité qualifiée des communes et celle de la population sont donc atteintes : 92 communes soit 25102 habitants.

L'intérêt du territoire a prévalu. « Je reste persuadé que l'avenir nous donnera raison. A nous de nous en donner la volonté et les moyens. »

F. PACOUD présente l'organigramme fonctionnel, issu du travail des élus et des services. C'est un document de base, où peuvent venir se greffer des autres missions. Certaines peuvent migrer d'un service à l'autre. Il reste 98 jours pour avancer et fixer les choses.

Le COTECH et le COPIL se réunissent chaque mardi, jusqu'à la fin de l'année. Chaque décision prise le mardi ne pourra être remise en cause le mardi suivant afin de progresser dans la mise en place de la nouvelle CC.

Le nombre d'agents de la CC sera d'environ 220, ce qui impliquera des élections professionnelles (CHST)

Il y aura 70 bâtiments intercommunaux sur le territoire et l'on disposera de 5 ans pour harmoniser les collectes OM.

A. PANSERI aimerait que certaines compétences, telle que la gestion de l'Espace Archéologique de Clairvaux soient intégrées dans cette construction.

F. VESPA explique que la Communauté de Communes qui se construit aujourd'hui va évoluer en fonction des besoins du territoire. Il y aura 2 ans pour mettre en œuvre, modifier et évoluer.

J.C. MAILLARD précise : « On ne pourra pas prendre toutes les compétences, certaines seront adaptables en fonction des territoires. Il est donc important de conserver les 4 pôles. On va demander aux employés de se positionner sur tel ou tel poste, en fonction de leur compétence, de leurs aptitudes et du lieu. On va privilégier les gens déjà en place, éviter les déplacements et privilégier les moyens techniques actuels »

R. MONNIER dit qu'il y a une multitude de services qui existent déjà et dont les postes sont pourvus.

H.REVOL : « un bon organigramme permettra aux nouveaux élus de partir sur de bonnes bases ».

Lecture de la délibération 190901 : ACCORD UNANIME

Information : **S. GAUTHIER-PACOUD** ayant souhaité se mettre en disponibilité, **A. LARGER** reprend momentanément la mission secrétariat général, **J. CHATEAU** le CIAS. **C. RICHARD** de CCJS sera en charge de la gestion des paies.

Est évoqué le nom de la CC : une liste avait été établie lors des réunions de travail. Il faut savoir quel est le public visé et si possible, garder son identité. Le mot « VOUGLANS » est intéressant pour **M. BARIOD** et **M. LACOMBE**. Le mot « LACS » est à conserver pour le plus grand nombre ; il serait intéressant de connaître le nombre de lacs du nouveau territoire, élément pouvant appuyer dans le choix du nom, selon **A. PANSERI**.

• TRESORERIE :

F. PACOUD revient sur le courrier du 1^{er} Août envoyé à Mr BLANC, Directeur de la DGFIP et lit la réponse que celui-ci a faite. (voir copie jointe) : « la réorganisation du réseau DDFIP sur le territoire est une volonté de proposer une offre de service au plus près des citoyens, en s'intégrant dans le projet MFS. L'ensemble des services de l'Etat sera présent dans ces structures et les usagers seront accompagnés. »

Des référents seront en place au sein des MFS afin de répondre au mieux aux usagers.

Concernant la gestion comptable des collectivités territoriales, des Services de Gestion Comptable vont être créés afin de concentrer les opérations de masse et gagner ainsi en efficacité et rapidité de traitement.

Les conseils aux élus en gestion financière et comptable seront améliorés. Des Conseillers aux Décideurs Locaux pourront être installés au sein des territoires pour un effet réactif ».

De l'avis général, c'est une réforme difficilement applicable en milieu rural. En effet, répondre aux besoins de la population est la priorité. Avec cette réorganisation, la crainte est que la proximité et la disponibilité ne disparaissent peu à peu.

F. VESPA remarque qu'on demande à nouveau aux collectivités de compenser le désengagement de l'Etat. Concernant la suppression des Trésoreries, à Saint Laurent, la fréquence des permanences s'est espacée et au bout de 8 ans, les permanences ont disparu.

M.C. CLOSCAVET informe que la CCPL réfléchit sur une MFS itinérante.

F. VESPA indique que Mr le Préfet a bien pris en compte cette demande et souhaite que chaque administré ait une MFS dans les 20 km.

Mr le Trésorier encourage les élus à inclure dans notre déploiement de fusion comment nous souhaitons travailler avec l'Etat, et à faire des propositions.

C'est pourquoi, il est proposé de voter une motion contre la réorganisation de la Direction Départementale des finances Publiques à l'horizon 2022 et ses conséquences sur la trésorerie de Clairvaux les Laes.

Délibération n°190902 (lue par **F. PACOUD**) approuvée à l'unanimité.

- **AIDE DE LA REGION : TICKET MOBILITE :**

Mise en place d'un dispositif d'aide aux salariés qui parcourent 60 km aller/retour par jour pour se rendre sur leur lieu de travail et qui n'ont pas accès aux transports en commun. Montant du ticket mobilité : 30 €/mois. La Région participe pour moitié, soit 15 €/salarié.

Convention à signer par le Président et la Présidente de la Région.

Accord unanime : délibération 190903

FINANCES :

J.M. BOCQUILLON fait lecture de ses exposés envoyés avec l'ordre du jour :

- BUDGET GENERAL : délibération 190904. Accord unanime pour les 4 points ci-dessous :
 - FPIC,
 - Amortissements,
 - Frais de personnel,
 - Cotisation hors GEMAPI à verser au PNR,
 - Subvention : demande du COC : 2000 € : attribuée. Délibération 190907. Accord unanime.
- BUDGET ANNEXE MAICA, délibération 190905, accord unanime.
- MISE EN AMORTISSEMENT PARTICIPATIONS VERSEES EN 2018, délibération 190906, accord unanime.
- MODIFICATION APCP PLUI : . Délibération 190908. Accord unanime.

TOURISME

En l'absence de **C. LEMONNIER, A. LARGER** fait lecture et explique la proposition de délibération relative au financement d'une étude de préfiguration d'un sentier autour du lac de Clairvaux les Lacs valorisant la faune, la flore, les sites UNESCO....

Estimation de l'étude : 20000 €, 70 % financés par le Département, 20 % par la communes de Clairvaux les Lacs et 10 % par la CCPL.

A l'unanimité, la délibération 190909 de principe est approuvée.

Le Président évoque un retour très positif sur la « Vallée du Hérisson en fête » du 8 Septembre, souhaite que l'expérience se renouvelle et remercie le personnel pour son implication.

ECONOMIE

M. JOURDANT prend la parole pour aborder le dossier Uxelles :

Rencontre du 25/07/19 : plusieurs problèmes constatés : entretien du bâtiment, assainissement, manque de personnel....actuellement, un maître-nageur a été recruté pour le pôle FORME, mais pour 2 mois uniquement. Le tarif des repas livrés à domicile est passé de 8 € à 14 €.

Nouvelle rencontre prévue mi-octobre.

M. JOURDANT poursuit en évoquant la Z.A. et les entreprises locales concernées (Terrain RATTE, ent MINO, ent ADG, ent LIGNEX, ent PHILICOT). **A. LARGER** précise que les entreprises de production peuvent bénéficier d'une aide à la création sous certaines conditions.. La CCPL peut aider à constituer le dossier.

ENFANCE

J. CHATEAU informe de la hausse des tarifs dans les multi-accueil : la CNAF a décidé d'augmenter les tarifs en actualisant les revenus plancher et plafond ; ainsi que le taux d'effort en fonction du nombre d'enfants par foyer.

Cette augmentation subie par la Collectivité va entraîner des hausses de tarifs conséquentes pour le budget de certaines familles (environ 30 % sur 2 ans) et creuser un peu plus les inégalités.

L'A.M.J. a été alertée. Des explications sont attendues.

URBANISME

L. CUTARD fait lecture de l'exposé relatif au régime dérogatoire pour le PLUi en l'absence de Scot applicable :

Le PLUi de notre territoire est situé dans le Schéma de Cohérence du Pays Lédonien (Scot). L'arrêt de ce Scot est prévu pour fin 2019 et son approbation à l'automne 2020.

Il est prévu l'arrêt du PLUi en 02/2020, donc hors SCot. Conséquence : urbanisation limitée, mais possibilité de demande de dérogation par le Bureau d'Etude auprès de Mr le Préfet. Délai d'instruction : 4 mois. (avis de la CDPENAF et du Pays Lédonien)

H. REVOL demande jusqu'à quelle période les PLU de Clairvaux et de Pont de Poitte, ainsi que la carte communale de Chatillon et de Bonlieu, sont valables. Le PLUi est-il arrêté ? Approuvé ? Le SCOT ?

C. DEPARIS-VINCENT précise que l'arrêt du PLUi se fera fin février, avant les élections et que ce sera une base de travail pour les prochains élus. Ce qui ferait 6 à 9 mois sans aucune réalisation. La demande de dérogation est-elle nécessaire ?

L. CUTARD rappelle que tous les documents actuels (qui sont en cours) sont approuvés.

A l'unanimité des membres du Conseil Communautaire, il est décidé que le Président est autorisé à signer si besoin.

QUESTIONS DIVERSES

- CLECT : Il est demandé aux communes de se positionner sur le rapport de la CLECT dans la mesure du possible avant le 29 Novembre 2019.
- Décisions prises par délégation : lecture par **A. LARGER** des décisions prises par le Président ou le Bureau dans le cadre de leur délégation. *Délibération n°190910* ; accord unanime.
- Foire gastronomique de DIJON : accord de principe du bureau pour participer 3 jours : 8, 9 et 10 Novembre 2019. Promotion du territoire avec présence de producteurs locaux.

Clôture de séance 23h00.